

Le 29 septembre 2014

Karen O'Connor
Candidate au Ph. D.
Département d'anthropologie sociale
Université York
Toronto
(647) 351-1401
koconnor@yorku.ca

Mémoire au Sénat canadien concernant le projet de loi C-36

Il sera question ici des enjeux de la criminalisation de la négociation entre les travailleuses du sexe et leurs clients. En pratique, ces rencontres sont inaccessibles à la police et la criminalisation des échanges de galanteries et des conversations engendre un climat de permissivité qui autorise tout le monde à s'ingérer dans la vie des travailleuses du sexe qui vaquent à leurs occupations quotidiennes et rencontrent leurs amis, leurs clients et leurs amants dans les cafés, les restaurants ou la rue. Cette criminalisation accentue les interventions indues de la police et de l'État ainsi que le commérage malveillant et la stigmatisation sociale; elle implique que les travailleuses du sexe n'ont pas droit à l'inclusion et à la citoyenneté, mais doivent les mériter et se battre pour être admises dans la vie communautaire. Mon mémoire porte en particulier sur le travail du sexe de rue et est favorable aux droits des travailleuses du sexe à travailler et à protester dans nos rues.

Le C-36 donne lieu à un débat moral et philosophique sur la citoyenneté et l'appartenance sexuelles des travailleuses du sexe et sur leur droit à occuper l'espace urbain et à s'y affirmer. Les militants, les travailleuses du sexe, les universitaires et les politiciens se livrent à une étrange chorégraphie autour de ce projet de loi ambigu qui ne cadre pas avec le vécu professionnel et sexuel des travailleuses du sexe et ne peut pas être convenablement mise en application. Les

travailleuses du sexe presque partout dans le monde négocient discrètement avec leurs clients dans la rue, surtout dans les pays du Sud, et elles font preuve de jugement dans le choix des endroits où attendre les clients et dans leurs interactions avec les passants. Les anxiétés conservatrices et petites-bourgeoises au sujet du travail du sexe de rue proviennent de la crainte de le voir devenir monnaie courante dans rues du centre-ville et partie intégrante des valeurs de la société.

J'ai mené des recherches ethnographiques auprès des travailleuses du sexe de la rue des régions côtières de l'Équateur. Presque toutes les femmes qui vendaient du sexe dans le marché central de Machala négociaient discrètement avec leurs clients et ne perturbaient pas le vivant équilibre de la vie de la rue ou des usages multiples de l'espace. Cette localité est renommée pour le militantisme de ses travailleuses du sexe et toutes sortes de gens descendent dans la rue marcher avec elles pour défendre leur droit au travail sans se préoccuper du contexte politique parfois hostile ou de la violence d'État qui leur est faite. Beaucoup de marchands, de politiciens et de gens influents soutiennent leur droit à exercer leur métier dans les rues du centre-ville, mais pas tous.

Comme au Canada, les travailleuses du sexe équatoriennes choisissent avec soin les endroits où attendre leurs clients et tâchent de tenir en main la façon dont se déroule la rencontre. La vente du sexe dans la rue comprend les échanges de galanteries qui ne franchissent pas les limites de l'acceptable pour la plupart du monde. Parfois les enfants travaillent ou jouent non loin et il leur arrive de sourire en assistant à un échange de galanteries entre une travailleuse du sexe et son client même s'ils ne comprennent pas pleinement de quoi il retourne. Il leur arrive aussi de ne rien remarquer du tout. Là où le travail du sexe s'intègre harmonieusement à la vie quotidienne de la rue, il y a le plus souvent moins de violence policière et moins de plaintes et de conflits entre les travailleuses du sexe et les autres citoyens. Les travailleuses du

sexe ne devraient pas avoir à craindre d'aller dire aux autorités ce dont elles ont besoin et comment elles voudraient que les choses se passent tout en sachant que bien des problèmes ne sont pas faciles à régler. Les lois progressistes sur le travail du sexe insistent sur la nécessité pour certains policiers, fonctionnaires, travailleurs d'ONG, clients et groupes d'intérêts de transformer radicalement leurs valeurs et leurs mentalités.

Lorsque les travailleuses du sexe communiquent aisément avec les gens de leur localité, la vente de sexe perd de son mystère et de son caractère infamant et tout le monde se sent plus sûr et plus confortable. Il y en a qui s'inquiètent des regards vagabonds de leur partenaire et craignent que la normalisation du travail du sexe ne rende l'infidélité acceptable. D'autres craignent que la visibilité croissante des travailleuses du sexe n'augmente la violence et les interventions policières dans leur secteur, ce qui rend nerveux les membres marginalisés de la collectivité. Ces facteurs d'insécurité et de jalousie nuisent à la prise de décisions progressistes.

Je n'ai pas étudié le travail du sexe de rue à Toronto, mais je connais beaucoup de femmes qui travaillent dans les rues de cette ville. On trouve dans bien des rapports des entrevues où les travailleuses du sexe parlent de leur exposition aux éléments, à la stigmatisation sociale et à différentes formes de violence. Leurs rencontres avec les clients, la police, les travailleurs d'ONG et le grand public sont souvent lourdement marquées de façons complexes au coin de la race, de la classe, du genre et de la sexualité et certains réinscrivent les différences dans le but de priver les travailleuses du sexe de leur individualité, de leur pouvoir politique collectif et de leurs choix.

L'information sur le travail du sexe au Canada s'exprime souvent dans des termes de santé publique qui exagèrent parfois la victimisation des travailleuses du sexe dans un effort d'appropriation politique, refusant de voir en elles des sujets

complexes qui ont en leur possession des renseignements incriminants pour les plus hauts placés de l'État et de l'entreprise privée. Beaucoup de militants, de travailleuses du sexe et de chercheurs croient que le travail du sexe est durement stigmatisé et qu'on chasse les travailleuses du sexe de l'espace public afin de les empêcher de répandre des éléments d'information parfois sensibles dont elles peuvent avoir connaissance, notamment après avoir vendu leurs services à des personnalités influentes de la collectivité, à des gens d'affaires ou à des politiciens.

Beaucoup de travailleuses du sexe décrivent leur métier comme un alliage de plaisir érotique et d'exposition au danger. Elles parlent parfois de l'intensité du regard des passants dont beaucoup savent qui elles sont et le genre de vie qu'elles mènent et portent sur leurs choix et leurs aspirations un jugement moral. Quand les autorités de santé publique affirment que les travailleuses du sexe souffrent d'un manque d'estime de soi ou de problèmes santé physique ou mentale, elles ne tiennent pas compte de l'insécurité de leurs conditions de travail et de la conscience qu'elles ont que tout peut leur arriver dans la rue alors que les violents et les harceleurs bénéficient souvent de l'impunité de la part d'un système de justice qui regarde ailleurs. Ce projet de loi doit être mis au rancart et les travailleuses du sexe ont besoin de sentir qu'elles ont l'appui du public dans leurs efforts pour s'affirmer dans la rue et auprès de la police et de l'État.

Le débat autour de ce projet de loi a en partie pour enjeu la lutte pour maintenir la diversité de la vie dans les rues. Beaucoup de Canadiens expriment leur nostalgie pour la bouillonnante culture de la rue qu'ont lentement fait disparaître des projets de loi comme le C-36. Après avoir marginalisé et exclu de l'espace urbain toutes sortes de gens, nombreux sont ceux qui déplorent les rencontres convenues et prévisibles qui caractérisent l'aride esthétique petite-bourgeoise des rues des centres-villes canadiens. Les lois contre le travail informel et le flânage ont chassé les interactions spontanées de

l'espace urbain et, s'il y a encore des amuseurs de rue dans les grandes villes, ils sont souvent strictement encadrés. En rejetant ou en changeant radicalement le C-36, on établirait une norme de respect et de dignité pour tous dans les rues canadiennes et on débarrasserait de son semblant d'authenticité notre vie urbaine réglée comme du papier à musique.

La criminalisation des rencontres entre travailleuses du sexe et clients va ouvrir la porte à des intrusions indues dans tous les aspects de la vie des travailleuses du sexe, se traduire par des règlements malsains et engendrer la méfiance et le commérage malveillant. Pour que la législation sur le travail du sexe tienne la route, il faut que ses dispositions soient compréhensibles à celles dont c'est le métier et découlent d'un consensus entre les parties concernées. Les décideurs ne doivent pas supposer qu'ils savent comment réglementer la vie sociale ou élaborer des politiques qui justifient la stigmatisation et l'encadrement policier des marginalisés. Ces politiques ne doivent pas cibler ou instrumentaliser les travailleuses du sexe, mais être en phase avec les gens et les groupes de toutes sortes qui interagissent avec l'industrie du sexe, c'est-à-dire beaucoup d'entre nous. Le rejet de ce projet de loi s'inscrit dans une lutte sociale et politique pour assurer à l'ère néolibérale la diversité et la vitalité des rues canadiennes au moyen d'investissements, d'attitudes, de routines et parfois de projets délibérés de justice sociale auxquels nous contribuons tous.